

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 06/03/2025

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 11.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant la réfection du théâtre de la Mauvraie à Riaillé (44) Numéro Onagre : 2025-01-33x-00019	Bénéficiaire : Loire-Atlantique Développement	Avis : Favorable
-------------------------	---	---	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- | | |
|--|---|
| - Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | - Moineau domestique <i>Passer domesticus</i> |
| - Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i> | - Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i> |

Discussion

Le CSRPN salue la qualité du dossier présenté et souligne que toutes les possibilités ont été anticipées. Il estime que ce projet pourrait être mis en avant comme un exemple de bonne prise en compte globale des enjeux écologiques.

Le CSRPN s'interroge toutefois sur l'accessibilité des combles, qui sont de fait compliqués d'accès, et demande comment l'efficacité des mesures de suivi pourra être assurée. Il souhaite également savoir si, en cas de nécessité la mise en place de mesures correctives est d'ores et déjà prévu et si l'accès au site sera possible.

Le pétitionnaire répond que l'accessibilité sera facilitée après les travaux grâce à la création d'un nouveau chemin permettant d'accéder sous le gîte par l'installation d'une petite trappe d'inspection. Concernant d'éventuelles mesures correctives, une visite du collège à proximité est prévue cet été avec le Groupe Mammalogique Breton (GMB) afin d'évaluer la possibilité de mettre en place des zones de report si nécessaire.

Délibération

Le CSRPN constate que l'enjeu a été compris et intégré de manière pertinente, malgré les moyens plus limités d'une petite collectivité. Il estime que, selon les résultats des suivis à venir, ce projet pourrait être valorisé comme un exemple de bonne pratique, notamment la prise en compte globale des enjeux, ainsi que la séquence ERC.

Les mesures correctives ont été anticipées, tout comme la gestion des éclairages et la mise en place de micro-gîtes.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 11/03/2025

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Marc Gillier

